

[Text]

impression that the exhibits are concentrated in Quebec, because there are various kinds of exhibits and they are spread across the country.

The Chairman: Mr. De Bané.

Mr. De Bané: I would like to ask questions about the legal status of Information Canada and its independence, and of course the two questions are very much linked together. Mr. Stanfield has said that when he becomes Prime Minister—I wonder when—he will dismantle Information Canada immediately, and I wonder how he can do it. It has no legal status because there is no Bill creating Information Canada. It was put in the Estimates of Mr. Richardson's Supply and Services and Mr. Richardson delegated his authority to you. As I say, Information Canada, in my humble opinion, has no legal status whatsoever and I wonder how it has a guaranteed independence. I am not yet sure if it is working for Parliament, for the government and for the people, because it has no legal status. Would you comment on that. What was the rationale of the government in not having a bill presented?

Mr. Stanbury: I will not attempt to give you a legal opinion, but of course the Appropriations Acts is an act of Parliament too. External Aid, now the Canadian International Development Agency, is not the subject of an act of Parliament, other than the Appropriations Acts, and neither is Information Canada—and neither are other units of departments within departments.

Mr. De Bané: So it reports to the government, not to Parliament?

Mr. Stanbury: That is a second issue. Each information division or branch of each department reports to a minister and Information Canada similarly reports to a minister, but it is not an agency which controls any such media as the CBC.

Mr. De Bané: In speaking about the CBC, the Bill which was passed two years ago said very clearly that the only thing the government can do is to fire the board of directors if he is not happy with the way they are doing their job. However, he can give them instructions how they should handle their job, and we have found that solution guarantees the independence of the CBC. In this case I really do not see where the safeguards are.

• 1640

Of course, I have confidence in you. If it were Mr. Nowlan who was responsible for Information Canada...

Mr. Nowlan: You would not have to worry at all.

Mr. De Bané: I would like to see where the legal safeguards are. For instance, a few weeks ago, Information Canada, if I am correct, published Mr. Drury's opinion on how the government is handling the expenses of

[Interpretation]

donner l'impression que les expositions sont concentrées au Québec, car il y a différentes sortes d'expositions dispersées dans tout le pays.

Le président: Monsieur De Bané.

M. De Bané: Je voudrais poser des questions au sujet du statut juridique d'Information Canada et au sujet de son indépendance; je sais que ces deux questions sont liées. M. Stanfield a dit que, lorsqu'il serait premier ministre—je me demande quand—il supprimera Information Canada immédiatement, et je me demande comment il le fera. Information Canada n'a pas de statut juridique, car cet organisme n'a été créé par aucune loi. Cet organisme a été mis dans le budget du ministère des Approvisionnements et Services de M. Richardson, et M. Richardson a délégué son autorité en votre faveur. Comme je l'ai dit, Information Canada, à mon humble opinion, n'a pas de statut juridique et je me demande comment il peut avoir une garantie d'indépendance. Je ne sais pas encore si cet organisme travaille pour le Parlement, pour le gouvernement, ou pour le peuple, car il n'a pas de statut juridique. Pourriez-vous nous dire quelques mots à ce sujet? Quelle est la raison pour laquelle le gouvernement n'a pas présenté de projet de loi?

M. Stanbury: Je ne vais pas essayer de vous donner une opinion juridique, mais, bien sûr, la Loi des subsides est aussi une loi parlementaire. Le Bureau de l'aide extérieure, maintenant surnommé l'Agence canadienne de développement international, n'est pas l'objet d'une loi parlementaire autre que celle des subsides, tout comme Information Canada. Les unités, à l'intérieur des ministères, ne sont pas non plus l'objet de lois parlementaires.

M. De Bané: Cet organisme fait donc rapport au gouvernement, et non au Parlement.

M. Stanbury: C'est un deuxième problème. Chaque division ou direction de l'information au sein de chaque ministère fait ses rapports à un ministre. De même, Information Canada fait rapport à un ministre, mais il ne s'agit pas là d'un organisme qui contrôle un moyen d'information, comme c'est le cas pour la Société Radio-Canada.

M. De Bané: A propos de la Société Radio-Canada, le projet de loi qui a été adopté il y a deux ans stipulait très clairement que la seule chose que le gouvernement peut faire est de renvoyer le Conseil des directeurs si sa façon de travailler ne lui convient pas. Cependant, il peut leur donner des instructions, leur dire comment ils doivent travailler, et nous trouvons que cette solution garantit l'indépendance de la Société Radio-Canada. Mais, dans le cas présent, je ne vois vraiment pas où sont ces garanties.

Bien sûr, j'ai confiance en vous, si c'était monsieur Nowlan qui était responsable d'Information Canada...

M. Nowlan: Vous n'auriez pas à vous faire de souci.

M. De Bané: J'aimerais savoir où se trouvent les garanties légales. Par exemple, il y a quelques semaines, Information Canada, si je ne me trompe, a publié l'opinion de M. Drury sur la façon dont le Gouvernement utilise les